

chés sur le budget des dépenses familiales, qui fourniraient une appréciation objective de la répercussion de la hausse des prix sur les personnes désavantagées.

Même si le Comité n'a pas été chargé d'étudier en détail la question du revenu, il est d'avis qu'une telle étude viserait entre autres à aider la recherche possible en matière d'instauration de revenu annuel minimum garanti à l'égard de tous les citoyens.

Le Comité s'est aussi rendu compte, grâce aux dépositions faites devant lui, de la nécessité urgente d'augmenter de plus en plus le bagage de renseignements effectifs sur les tendances sociales, démographiques et économiques tant dans chaque région prise individuellement que dans le pays tout entier. Il recommande que le gouvernement revoie continuellement tous les services de la fonction publique qui travaillent dans ce domaine d'activité afin d'assurer que les ressources en hommes et en argent soient suffisantes pour qu'il soit possible de mettre en œuvre un programme énergétique et cohérent.

b) Nécessité de stimuler la recherche économique

Le Comité a été particulièrement impressionné par la recommandation du Conseil économique concernant la fondation « d'un institut de recherche indépendant qui se spécialiserait dans l'analyse de l'évolution de l'actualité économique. . . » Cette institut serait analogue à un bon nombre d'organismes du même genre qui, dans d'autres pays, ont magnifiquement contribué à éclaircir les difficultés économiques. Le Comité partage cette opinion concernant la nécessité de créer un organisme de ce genre et est aussi d'accord avec le Conseil économique en ce qui a trait à la structure de cet organisme et à la façon indépendante dont il devrait fonctionner.

Le Comité estime que l'institut de recherche aurait quatre fonctions principales. La première serait de publier, à intervalles rapprochés, des bulletins d'information sur la situation économique dont le but premier serait de renseigner le gouvernement et les maisons d'affaires. Le deuxième serait de tenir le grand public bien informé. Une telle mesure stimulerait chez le public un plus grand intérêt pour les questions économiques. La troisième serait de donner une formation pratique à tous les étudiants en économie, universitaires ou non. Cela signifierait qu'il faudrait prévoir un certain nombre de postes d'internes ou d'assistants universitaires, qui seraient accessibles aux diplômés d'université, aux économistes employés dans les affaires et aux représentants de la presse ou autres organes d'information. La quatrième fonction serait de patronner et de stimuler les programmes de recherche sur les problèmes économiques dans les universités canadiennes. Cela remédierait en partie à l'insuffisance des fonds qui sont consacrés actuellement à la recherche économique appliquée dans les universités du Canada.

c) L'information publique en matière d'affaires économiques

Dans son rapport provisoire, le Comité attire l'attention sur les avantages qu'il y aurait à mieux informer le public des prix des articles de consommation. Ses idées à cet égard restent inchangées; aussi juge-t-il bon d'insister sur l'importance de publier des renseignements détaillés sur les prix des marchandises pour que le marché soit vraiment concurrentiel. La mesure dans laquelle le gouvernement peut rendre public le prix de chaque article est forcément limitée à cause des grandes différences de prix entre les divers marchés locaux. Les consommateurs doivent suivre de près la tendance des prix dans leur propre localité; ce n'est qu'ainsi qu'ils pourront faire un choix rationnel fondé sur la connaissance du marché. Cependant, le Comité estime que les journaux et autres organes d'information devraient s'efforcer beaucoup plus qu'ils ne le font maintenant de fournir des renseignements exacts et représentatifs au sujet du cours